

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	SABLES	Nom carte :	06271_SABLES_V2
Superficie :	118 ha		
UA :	062-71	Utilisateurs concernés	Pourvoirie du Milieu
MRC :	Matawinie		
Municipalité :	TNO		
Année d'intervention projetée : 2021-2022			

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Pourvoirie du Milieu	Habitat de l'original	⇒ Maintenir les peuplements résineux mature à l'ouest et au nord du Lac des Sables pour l'habitat de l'original	⇒ Retirer le bloc de récolte au nord du Lac des Sables (voir carte) ⇒ Le traitement sylvicole en coupe partielle à l'ouest du Lac des Sables répond à l'enjeu.
	Paysage	⇒ Limiter l'impact visuel de la coupe pour le chalet à l'ouest du Lac Yvon.	⇒ La coupe partielle répond à cet enjeu.

Harmonisation des opérations

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Pourvoirie du Milieu	Réseau routier	⇒ Éviter de connecter le chemin d'accès du secteur au chemin de La Broquerie. ⇒ Privilégier l'accès par le chemin du lac Dépôt	⇒ Éviter l'implantation d'un nouveau chemin se connectant sur le chemin de La Broquerie.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

	⇒ Favoriser l'implantation de chemins d'été plutôt que de chemins d'hiver.	⇒ Favoriser l'implantation de chemins carrossables et aviser le pourvoyeur si des chemins d'hiver non carrossables sont implantés.
Calendrier de récolte	⇒ Effectuer la récolte dans un délai de 2 ans entre le début et la fin des travaux.	⇒ Effectuer la récolte dans un délai de 2 ans entre le début et la fin des travaux. ⇒ Aviser le pourvoyeur si l'année de récolte est modifiée.
Chasse à l'original	⇒ Suspendre les travaux pendant la période de chasse à l'original.	⇒ Les mesures génériques répondent à l'enjeu.

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Chemin de la Broquerie, chemin de Manawan	Pourvoirie du Milieu	⇒ Incluses dans l'harmonisation	⇒ Incluses dans l'harmonisation
	ZEC Collin Pourvoirie Pignon Rouge	⇒ Aucune préoccupation soulevée	⇒ Aucune préoccupation soulevée

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

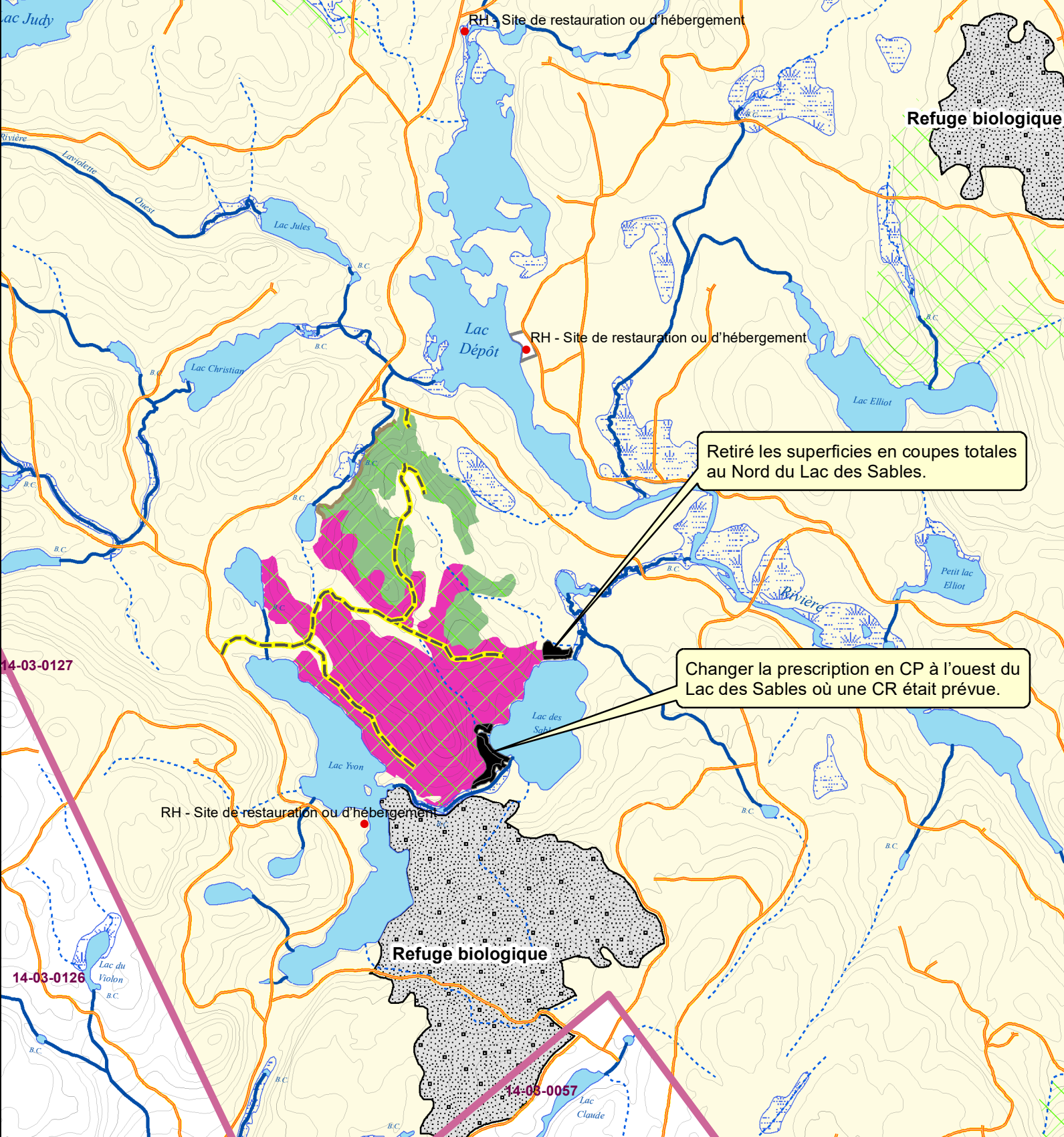
* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#)

Adoption

Lors de la rencontre du 27 avril 2021 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.



06271_SABLES_V2
Pourvoirie du Milieu
Localisation



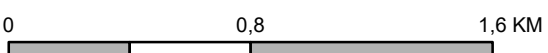
- Chemin forestier
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Milieu humide
- Lac
- Exclusion
- Terrain de piégeage
- Pourvoirie Du Milieu Inc.
- Consultation publique 2020
- Mesures d'harmonisation

Secteur Sables

- Coupe partielle
- Coupe de régénération
- Lisière boisée

Chemin du secteur

- Implantation de nouveaux chemins
- Amélioration et réfection



1:25 000